



LES ATELIERS

**BONS
JOURS**



VIVEZ INTENSÉMENT
VOTRE RETRAITE

Appel à candidature coordinations départementales



Attendus de la mission



1) Eléments de contexte :

En 2018 et suite à la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, il a été décidé de rapprocher les programmes d'actions collectives de prévention (Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées Franche-Comté et Prévention Santé Seniors Bourgogne) destinées aux personnes retraitées à domicile afin d'obtenir une cohérence et une pertinence des interventions au sein du programme « Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite ! ».

Ce programme est piloté par le Gie IMPA (groupement des caisses de la sécurité sociale de Bourgogne – Franche-Comté) en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté.

Pour sa bonne mise en œuvre et son développement sur la région, un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens a été conclu entre le Gie IMPA et l'ARS BFC sur la période 2018 – 2022. Un nouveau CPOM est en cours de contractualisation et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les Ateliers Bons Jours s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales du Bien-vieillir des caisses de retraite et « du parcours personnes âgées ». Il a été retenu comme axe d'action prioritaire par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté qui a renouvelé son soutien au dispositif dans le cadre de la signature du futur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Les Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite ! s'adressent aux retraités autonomes (proche du Gir 5 et 6) vivant à domicile et pouvant présenter des fragilités dues à des difficultés sociales (isolement, précarité sociale, situation d'aidant...), des situations de rupture ou des événements déstabilisants (perte d'un proche, sortie d'hospitalisation, déménagement, etc.).

Il a pour objectifs de :

- Préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes retraitées vivant à domicile
- Maintenir et favoriser le lien social
- Proposer une couverture territoriale efficiente pour permettre une équité de l'offre.

Il repose sur des actions collectives de prévention contribuant au changement de comportements favorables au « bien vieillir » du retraité sur le long terme.

Le programme régional s'inscrit en cohérence avec :

- Les politiques nationales des caisses de retraite en lien avec les référentiels nationaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'offre « Pour Bien Vieillir »
- Les engagements pris avec l'ARS Bourgogne – Franche-Comté dans le cadre d'un CPOM
- La loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Les objectifs PRS Bourgogne – Franche-Comté
- Le PRAPS et le PRIAC.
- Les orientations des conférences départementales des financeurs.

Les Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite ! visent à répondre de manière la plus harmonisée possible aux enjeux du vieillissement sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le programme organise et déploie une offre de prévention de proximité efficiente et adaptée aux besoins du public en lien avec les objectifs de préservation de l'autonomie du dispositif.

Cette offre de prévention s'organise autour d'une plateforme d'actions diversifiées reposant sur :

- **La nutrition, où en êtes-vous ?**
- **Peps Eurêka**
- **L'équilibre, où en êtes-vous ?**
- **Force et forme au quotidien**
- **Le sommeil, où en êtes-vous ?**
- **Vitalité**
- **Bon'us Tonus**
- **En voiture je me rassure**
- **Question de sens**
- **Mieux vivre chez soi**
- **Fête du lien - 2021**
- **Des séances bilan**

Des ateliers en présentiel



- **La nutrition, où en êtes-vous ? 2.0**
- **Peps Eurêka 2.0**
- **L'équilibre, où en êtes-vous ? 2.0**
- **Le sommeil, où en êtes-vous ? 2.0**
- **Vitalité 2.0**
- **Bon'us Tonus 2.0**
- **Mieux vivre chez soi 2.0**
- **Des séances bilan 2.0**
- **Des conférences en ligne**

Des ateliers et conférences en ligne



- **La retraite de Babeth,**
- **Avant j'étais vieux**
- **Journée information prévention**
- **Réunions thématiques**

Des spectacles de prévention et temps forts



Cette liste est fournie à titre indicatif et peut être susceptible d'évoluer en fonction des orientations fixées par le comité de pilotage et les financeurs sur la durée de la prochaine contractualisation.

Un atelier de prévention correspond à une action collective qui répond à un contenu précis, encadré par un cahier des charges garanti par un garant et validé par des cautions scientifiques et/ou médicales.

Dans ce cadre et en règle générale, chaque atelier :

- Se déroule sur un nombre de séances défini dans le cahier des charges de l'action
- Est proposé à un groupe de retraités :
 - Minimum 10 retraités sur tous les territoires à l'exception de ceux évalués comme fragiles suivant l'observatoire des fragilités où ce chiffre pourra être descendu à 8
 - Et maximum 16 retraités par groupe.
- Est animé par des intervenants répondant à des prérequis et ayant suivi une formation.

Le coordonnateur s'engage à veiller à la bonne répartition entre les types d'ateliers à savoir au minimum 10 % et au maximum 35 % de chacun des ateliers ou modules en tenant compte aussi des besoins du territoire et des retraités. Un plan de développement prévisionnel basé sur les ateliers mais aussi les temps forts et spectacles de prévention est présenté annuellement aux coordinations chargées de la mise en œuvre sur le département.

Les actions intégrées dans le programme régional répondent aux exigences de qualité des référentiels nationaux portés par les caisses de retraites et publiés sur le site internet www.pourbienvieillir.fr. A ce titre, elles peuvent connaître des évolutions.

2) Dispositions générales de l'appel à candidature :

a) Objet :

Le présent appel à candidature concerne le programme Les Ateliers Bons Jours - vivez intensément votre retraite que le Gie IMPA développe à destination des retraités autonomes vivant à domicile sur les départements de :

- Côte d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône et Loire
- Yonne
- Territoire de Belfort

Le présent appel à candidature a pour objet de désigner la structure qui assurera une mission de repérage des besoins et de mise en place du programme « Les Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite ! » sur chaque département de Bourgogne pour le compte du Gie IMPA.

La coordination sera considérée également comme étant le relais départemental du Gie IMPA pour assurer la promotion de la politique du bien vivre sa retraite.

b) Durée de la mission :

La mission de coordination prendra effet à la date de conventionnement pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle pourra être reconduite annuellement jusqu'à la date de fin du CPOM signé avec l'ARS Bourgogne – Franche Comté.

c) Zone d'intervention de la mission :

Un candidat doit se positionner à minima sur un des départements cités dans l'article 2.a. Un positionnement sur plusieurs départements devra être argumenté par le candidat.

3) Présentation de la mission de repérage des besoins et de mise en place des Ateliers Bons Jours – vivez intensément votre retraite !

Les coordinations départementales jouent le rôle d’interlocuteur prévention seniors à l’échelle du département sur la base des orientations stratégiques définies par le Comité de pilotage.

Pour veiller à une cohérence dans le déploiement des actions, les coordinations départementales travaillent en lien étroit avec l’animation technique régionale, les équipes administratives du Gie IMPA et les garants des ateliers en fonction et dans le respect de leurs champs de compétences respectifs. Elles peuvent également échanger avec les autres coordinations pour partager leurs expériences.

Élément fondamental du programme, de son organisation et de son déploiement, chaque coordination départementale veille à être repérée et bien identifiée au niveau départemental comme un guichet prévention assurant le lien entre autres avec :

- Les retraités,
- Les professionnels du programme,
- Les partenaires du programme,
- Les relais locaux (associations, élus, CCAS, collectivités...)
- Les professionnels de santé et para-médicaux,
- Les partenaires du champ de la gérontologie notamment.

A ce titre, elle centralise donc, à l’échelon départemental, l’ensemble des demandes et sollicitations relatives au programme régional de prévention qu’elles émanent des retraités, des relais ou de tout acteur ou partenaire local.

Le coordonnateur impulse et véhicule la dynamique du bien vivre sa retraite et du bien vieillir sur son territoire par la mise en place des actions du programme et conformément aux cahiers des charges des ateliers et fiches actions.

a) Principales missions :

Les coordinations départementales ont en charge le repérage des besoins des retraités et la mise en place d’ateliers et actions en découlant.

Ainsi, elles seront chargées, entre autres, de :

- Développer des partenariats nécessaires à la mise en place des actions sur l’ensemble de leur territoire : mobilisation et entretien d’un réseau départemental d’acteurs des secteurs sanitaire, social, associatif, médico-social, institutionnel facilitateur du développement du programme de prévention au plus près des personnes retraitées
- Mobiliser de nouveaux partenariats avec notamment les professionnels médicaux et para-médicaux,

- Associer les partenaires institutionnels départementaux au développement (exemple : animateurs des contrats locaux de santé, délégations départementales de l'ARS BFC...)
- Mobiliser des personnes retraitées susceptibles de rentrer dans le dispositif via par exemple l'animation ou l'organisation de réunions d'informations, de forums, de théâtre-débats, (etc.), ...
- Développer des ateliers du programme sur son ou ses départements en lien avec les objectifs de déploiement et conformément aux modalités de mises en œuvre de ces modules (mobilisation des animateurs, intervenants, suivi administratif et financier des actions, contractualisation...)
- Constituer et gérer des groupes de retraités par atelier
- Communiquer sur les actions intégrées dans le programme à visée des relais et des retraités du territoire concerné, à partir des outils de communication mis à disposition par le Gie IMPA
- Animer et participer aux séances de lancement des modules en lien avec l'animateur
- Gérer et suivre le budget départemental du programme
- Alimenter et suivre les outils de reporting départementaux mis à disposition par le Gie IMPA (budgétaire, financier, quantitatifs et qualitatifs des actions et ateliers, etc.)
- Organiser et animer des réunions à l'échelle départementale notamment via l'animation des comités de développement départementaux propres au programme Les Ateliers Bons Jours. Les comités de développement départementaux du programme Les Ateliers Bons Jours sont les instances départementales de développement du programme ; ces comités réunissent les partenaires locaux et permettent de suivre et de réfléchir conjointement au développement du programme sur les territoires concernés.
- Participer aux instances techniques régionales du programme
- Contribuer à l'ingénierie et au développement du programme via notamment la participation aux différents groupes projets mis en place (groupe thématique, groupe de travail communication)
- Réaliser un rapport d'activité départemental suivant le modèle fourni par le Gie IMPA.
- Respecter les circuits, procédures de travail et échéances mises en place par le Gie IMPA
- Participer activement aux événements organisés par le Gie IMPA et ses caisses membres.
- Promouvoir les dispositifs interrégimes et de ses partenaires sur le bien vieillir auprès des retraités et relais
- Gérer les matériels et équipements à mettre à disposition des animateurs et retraités

Conformément, aux engagements présents dans le CPOM, il convient également pour les coordinations de bien de veiller à :

- Mettre en place les ateliers sur les territoires identifiés comme fragiles par l'observatoire des fragilités
- Mobiliser les publics fragiles en lien avec les critères fixés.

Des objectifs départementaux pourront être fixés annuellement sur ces deux derniers points.

b) Organisation de la mission :

Principes généraux :

La structure coordonnatrice nommera un collaborateur, responsable du bon déroulement de la mission, qui sera l'interlocuteur privilégié du Gie IMPA.

En cas de changement de personnel affecté à la mission au sein de la structure, le candidat s'engage à informer le Gie IMPA le plus expressément possible et à assurer la continuité de la mission qui lui est confiée.

Les organismes membres du Gie IMPA s'engagent à mettre à disposition de la structure retenue les données dont ils disposent qui peuvent être utiles à la réalisation et à la cohérence de réalisation des actions.

Caractéristiques de la structure :

Seront appréciés les éléments suivants pour assumer la mission :

- Une expérience concluante de coordination de prestations d'actions collectives de prévention sanitaire et sociale
- La capacité à mobiliser de nouveaux partenaires
- Une expérience avec un public senior et/ou retraité
- Une connaissance du territoire (population, tissu local, etc.) et des partenariats locaux actifs correspondant au département visé
- Une expérience correspondant au territoire d'intervention visé.

c) Conditions d'exécution de la mission :

Les actes réalisés dans le cadre de la mission de repérage des besoins et de mise en place des ateliers devront respecter les cahiers des charges de chaque atelier de prévention et les modalités de fonctionnement du programme régional.

Concernant le déploiement des ateliers, à titre indicatif, il est annuellement attendu la réalisation d'un plan de développement conformément aux engagements énoncés dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre le Gie IMPA et l'ARS Bourgogne – Franche-Comté. A titre indicatif pour 2022, le plan de développement prévisionnel est le suivant :

Département	21	25	39	58	70	71	89	90
Nombre d'ateliers de prévention	100	72	42	44	34	108	70	20
Nombres d'actions (spectacles de prévention, temps fort de prévention...)	17	4	5	1	1	11	6	4
Séances Bilan	90	0	38	44	31	100	59	17

Une variation du volume de l'activité sur la durée du prochain CPOM peut être envisagée.

Tout atelier supplémentaire au plan de développement validé par les instances devra recevoir l'accord préalable du comité de pilotage du programme et/ou de l'équipe d'animation technique régionale

Pour le bon déroulement de la mission, les outils suivants pourront être mis à disposition des coordonnateurs par le Gie IMPA :

- Les outils de communication sur le programme
- Les outils d'évaluation du programme
- Les outils de suivi d'activité
- Les outils de suivi financiers et administratifs
- Les procédures, circuits et échéances de travail

d) Organisation générale du programme :

Pilotage du programme :

Le Gie IMPA assume le pilotage politique et l'animation technique régionale du programme Les Ateliers Bons Jours qui en découle. Cette animation technique régionale comprend les missions suivantes :

- Soutenir et contribuer à l'animation des comités techniques régionaux ;
- Participer aux comités de développement départementaux du programme Les Ateliers Bons Jours a minima une fois par an
- Assurer un lien entre les différentes instances du programme et les partenaires du programme ;
- Accompagner et soutenir les coordinations départementales dans le déploiement du programme en fonction de leurs besoins et des décisions prises par les différentes instances du programme ;
- Travailler, en lien avec les autres acteurs impliqués (coordonnateurs, membres des instances du programme) à la valorisation du dispositif auprès des partenaires, des professionnels de santé, des relais régionaux afin de faciliter le ciblage de publics retraités fragiles et/ou d'accroître la visibilité du Programme ;
- Animer les groupes de travail en fonction des orientations retenues par le comité de pilotage et permettre un suivi global et une cohérence d'ensemble ;
- Assurer le suivi des objectifs en lien avec les engagements pris auprès des partenaires et contribuer/impulser les réajustements nécessaires ;
- Réaliser, en lien avec les parties prenantes du programme, un bilan d'activité annuel intégrant des éléments d'évaluation ;
- Appuyer le développement du programme en lien avec les Conférences des financeurs.

Les garants du programme Les Ateliers Bons Jours :

En qualité de garant des ateliers, la Carsat BFC, les MSA de Bourgogne et Franche-Comté, la Mutualité Française BFC, ont pour missions, pour chaque module, en lien avec les référentiels nationaux portés par les caisses de retraite de garantir :

- La qualité des actions en respect au cahier des charges
- La validité des contenus
- Le recrutement, la qualification et la formation des animateurs (logistique, suivis financiers...)
- L'évaluation des actions
- La création, l'évolution et la mise à disposition des outils pédagogiques.

Au-delà de cette mission de suivi des actions, les garants contribuent à l'ingénierie et au développement des Ateliers Bons Jours.

Financeurs du programme régional :

Les financeurs du programme sont :

- L'ARS Bourgogne – Franche-Comté
- Les caisses de retraite de l'inter-régime : la Carsat BFC, MSA Bourgogne, MSA Franche-Comté
- La Mutualité Française Bourgogne – Franche-Comté
- Les autres caisses de retraite : la CNRACL, l'IRCANTEC
- Les conférences des financeurs des 8 départements de la région.

Le budget 2022 avoisine 1 800 000 €.

4) Contenu de la réponse au présent appel à candidature

La proposition du candidat comprendra une note de présentation (document joint à compléter) indiquant :

- Le département ciblé et les motivations de ce choix
- Le montant attendu pour la réalisation de la mission. Il est attendu une proposition détaillée du montant faisant apparaître d'un côté les montants liés au développement du dispositif sur les territoires et de l'autre les montants liés à la mise en œuvre concrète d'un atelier. Il est attendu une proposition faisant référence au volume de développement de l'année 2022.
- Les références des personnes missionnées, et notamment du responsable de projets (profils, formation, expérience)
- Les modalités d'intervention (temps annuels passés/nombre d'ETP mobilisés (temps annuel passés/nombre d'ETP mobilisés, modalités pratiques de mise en œuvre retenus,...) et les facteurs de réussite dont elle dispose pour mener à bien chaque mission
- Toutes indications permettant d'apprécier la bonne compréhension de la mission.

Les réponses devront parvenir au Gie IMPA soit par lettre recommandée avec AR ou remis en propre au Gie IMPA avant le lundi 26 septembre 2022 – 11 h 30.

L'examen des réponses à l'appel à candidature sera réalisé par le Gie IMPA, en qualité de pilote du programme régional et interviendra en semaine 43 de l'année 2022 soit au plus tard le 25 octobre 2022.

5) Confidentialité et respect du secret professionnel

Le candidat devra :

- Respecter une obligation de discrétion sur tous les renseignements et informations diffusés concernant le programme de prévention. Cette obligation de discrétion subsistera jusqu'à la fin de la mission.
- Respecter les règles légales de conservation des données personnelles.
- Respecter les droits et libertés individuels, conformément à l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles tel qu'il est susceptible de s'appliquer dans le cadre du programme.

Le candidat ne devra pas :

- Reprendre de manière totale ou partielle à son propre compte les ateliers, les actions ou le programme ou intervenir dans le cadre d'un autre programme qui serait la duplication irrégulière et sans autorisation de celui-ci
- Utiliser et diffuser les données nominatives et personnelles pouvant être recueillies ou transmises dans le cadre du programme au-delà du Gie IMPA
- Faire sa propre publicité ou celle d'un autre organisme au cours de ses interventions.

6) Assurances

La structure retenue devra fournir :

- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Une copie de l'attestation d'assurance permettant l'organisation d'ateliers collectifs de prévention à destination d'un public retraité.

7) Dispositions budgétaires

Le financement des missions s'organisera comme expliqué ci-dessous :

- Un financement forfaitaire pour la mission de repérage des besoins nécessaire au développement des actions sur les territoires
- Un financement proportionnel au nombre d'actions mis en place (ateliers, temps forts, séance bilan...) et comprenant la réalisation de l'action, la gestion administrative et financières d'actions de

prévention à une échelle départementale intégrant des frais de coordination et de développement des ateliers.

Chaque coordination départementale devra justifier de la bonne réalisation de la mission en communiquant notamment au Gie IMPA dans le respect strict des échéances fixées :

- Un bilan annuel relevant des frais de coordination et dépenses engagées pour la bonne mise en œuvre des actions
- Des bilans d'activité et financiers trimestriels et annuels relatifs aux réalisations d'ateliers et d'actions de prévention.
- Les justificatifs financiers de réalisation des actions.

8) Communication, informations et contrôles :

a) Réunion de lancement de la mission

Avant le début d'exécution de la mission, il est prévu afin de préciser les modalités nécessaires au démarrage de la mission de repérage des besoins et de mise en place des ateliers :

- Un entretien individuel Gie IMPA – structure coordinatrice
- Une réunion de lancement

La date prévisionnelle de lancement de la mission est prévue le 1er janvier 2023.

b) Suivi et contrôle

Un dialogue de gestion annuel entre le Gie IMPA et la coordination départementale sera organisé.

Le Gie IMPA se réserve le droit de réaliser ou de faire réaliser des contrôles ou des audits de toute nature afin de vérifier le respect par le signataire de ses obligations.

9) Règlement des litiges

En tant que de besoin, les parties font attribution expresse de compétences aux juridictions de Besançon (25).

En cas de litige, les parties conviennent de faire élection de domicile à l'adresse suivante :

Gie IMPA
3 rue de Chatillon
25480 Ecole Valentin

10) Renseignements et contacts :

Pour toutes questions, vous pouvez adresser vos demandes :

- pour l'aspect administratif à l'adresse mail suivante : directiongie.blf@gieimpa.msa.fr
- pour le contenu de la mission à : lesateliersbonsjours@carsat-bfc.fr à compter du 16/08/2022
